

CHAPITRE 1

Introduction

1 INTRODUCTION

1.1 Objectif de l'étude

L'entreprise Intersan Inc. exploite actuellement un lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) à Sainte-Sophie, dans la région des Laurentides. L'entreprise projette de modifier la vocation du site pour en faire un centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) afin de répondre aux besoins locaux et régionaux en termes de gestion des matières résiduelles. Cette modification comprend, entre autres, l'ajout d'un bioréacteur à l'ouest de l'actuel site d'exploitation et la mise en place d'infrastructures complémentaires de recyclage et de récupération sur les terrains déjà utilisés par l'entreprise.

L'implantation du volet bioréacteur du projet CVER nécessite au préalable la réalisation et la présentation d'une étude d'impact sur l'environnement en conformité avec la législation québécoise applicable.

Le présent document fait suite à l'avis de projet présenté en mars 2002 au ministère de l'Environnement du Québec et respecte les exigences de la directive ministérielle 3211-23-62 de mars 2002 relative au contenu de l'étude d'impact sur l'environnement, qui est incluse à l'annexe A.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de changement dans la gestion des matières résiduelles au Québec. En effet, une disposition de la *Loi 90 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles* entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001 prévoit la préparation par les communautés métropolitaines et les MRC d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conforme à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces plans de gestion fourniront une description des objectifs, des moyens et des installations en place et prévus pour mettre en valeur 65% des matières valorisables et éliminer de façon sécuritaire les matières non valorisées du territoire. La plupart des instances régionales prévoient adopter leur PGMR d'ici la fin de 2003.

Le projet du CVER s'insère dans la lignée des orientations de la *Politique québécoise* et propose des services de récupération et d'élimination permettant de répondre aux besoins de la clientèle d'Intersan.

1.2 Portée de l'étude

La présente étude est soumise en vue de l'autorisation par les autorités gouvernementales d'une partie du projet CVER, en l'occurrence, le bioréacteur et ses infrastructures connexes. En effet, la réalisation et la mise en place de plusieurs des infrastructures proposées pour le CVER et décrites plus loin, autres que le bioréacteur, doit faire l'objet de discussions avec les partenaires intéressées soient la municipalité de Sainte-Sophie et la MRC de La Rivière-du-Nord. Ces discussions auront lieu en temps opportun, selon l'échéancier de mise en œuvre du PGMR de la MRC et du résultat d'études particulières prévues dans le cadre de ce plan.

Aussi, pour les fins de la description du projet, Intersan a présenté les grandes lignes de toutes les composantes de son projet CVER en fournissant plus d'informations sur le bioréacteur dont les impacts sont évalués en détail et sur lequel portent les mesures d'atténuation et de suivi. Le lecteur est donc invité à considérer que la présente étude évalue les impacts du bioréacteur et ses infrastructures connexes, c'est-à-dire celles qui sont essentielles à son fonctionnement. Lorsque les données relatives à d'autres composantes du CVER sont disponibles, elles sont présentées afin d'assurer une compréhension d'ensemble du projet. C'est donc dire que, le cas échéant, si d'autres autorisations sont requises avant la mise en place de certaines infrastructures du CVER, Intersan conduira les études conformément à la législation applicable.

1.3 Contenu du rapport

La présente étude décrit en premier lieu les activités du promoteur en Amérique du Nord et, plus spécifiquement, dans la région des Laurentides. Les éléments qui appuient la justification du projet sont présentés au chapitre 3. Suit, au chapitre 4, la description du projet qui présente les installations du CVER proposées. Le chapitre 5 décrit le milieu récepteur et précise le contexte environnemental et social d'insertion du projet. Une évaluation des sources d'impact du projet est présentée au chapitre 6. Les chapitres 7 et 8 font état de l'analyse des impacts et sont suivis au chapitre 9 d'une appréciation des risques pour la santé publique reliés aux lieux d'enfouissement technique. Le chapitre 10 présente le programme de surveillance et de suivi, alors que le chapitre 11 présente les grandes lignes du plan d'intervention d'urgence. Finalement, le chapitre 12 propose une synthèse des impacts résiduels et des mesures d'atténuation.

Les documents d'appui technique sont remis séparément à titre d'études et documents sectoriels.